



NOTE D'INFORMATION

Cybersécurité

AVRIL 2020

La crise mondiale et le confinement décrété accroissent considérablement nos usages de l'internet.

Les cybercriminels cherchent à tirer profit de ce contexte nouveau et confus.

Il est primordial de redoubler d'attention pour ne pas tomber dans leurs pièges.

La sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel doivent être la priorité de tous et la vigilance, d'autant plus forte en cette période troublée.

Travailler à distance nécessite de respecter quelques mesures simples détaillées ci-contre.

Merci, tous les gestes comptent !

Quelques mesures

- Utilisez exclusivement les **outils recommandés** par le service de l'informatique,
- Vérifiez la solidité de **vos mots de passe** et **changez-les**,
- Ne laissez pas les données **accessibles à des tiers**,
- Vérifiez bien la liste des **destinataires** à qui vous transmettez des données,
- Utilisez un **outil de chiffrement** pour sécuriser **les pièces jointes confidentielles** de vos mails,
- **Données confidentielles** : ne partagez ou ne transférez que les **informations strictement nécessaires** et effacez-les dès que le correspondant les a reçues,
- Dans tous les cas, **protégez les données personnelles de vos usagers**,
- **Redoublez de vigilance** en ouvrant un courriel et lorsque vous surfez sur internet,
- **Déclarez tout incident** de sécurité potentiel **sur Tauturu.gov.pf**



Avez-vous fait la sensibilisation à la sécurité informatique ?

Obtenez un mail d'activation auprès du RSSI du SIPF

securite@informatique.gov.pf



Travailler à domicile

Nous rappelons que vous ne devez pas amener votre ordinateur professionnel à votre domicile et le connecter à un réseau autre que celui de l'administration (hormis les ordinateurs portables prévus à cet effet).

Pour ceux qui disposent d'un pc portable fourni par le SI à des fins de travail à domicile, il est rappelé de :

1. **Verrouillez sa session** lorsque vous vous éloignez de votre ordinateur,
2. **Ne faites pas chez vous** ce que vous ne feriez pas au bureau
3. Vérifier que votre antivirus est à jour et actif,
4. **Vérifiez que vous avez bien compris et signé la charte d'accès VPN**,
5. **Séparez les usages pro et perso**, l'équipement de télétravail fourni est à fin professionnelle.



SIPF

SERVICE DE L'INFORMATIQUE
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE